



Assemblée Générale : convocation & rapport du président

Les membres de l'association CHOC ÉLECTRIQUE sont convoqués en Assemblée Générale

le **samedi matin 26 octobre 2019, 10h00**
à la salle communale de BUSSIGNY (rue de Lausanne 1)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Liste de présence
2. Assemblée Générale Ordinaire
 - a. [Procès-verbal](#) de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018
 - b. Rapport du président pour l'exercice 2018-19 : questions et discussions
 - c. [Comptes au 30 avril 2019](#) et Rapport du vérificateur
 - d. Vote du quitus au comité et remerciements au réviseur
 - e. Nominations au comité et désignation du réviseur des comptes
 - f. Cotisations pour 2020
 - g. Divers
3. Discussion générale sur les sujets actuels

RAPPORT du PRÉSIDENT

Révision de la Loi sur l'énergie fribourgeoise

Le 26 juin 2019, le Grand Conseil du canton de Fribourg a adopté une modification de la loi cantonale sur l'Energie qui dit notamment :

- a) Le remplacement, complet ou partiel, d'un chauffage électrique est **autorisé** si les besoins sont couverts au moins pour moitié par des énergies renouvelables ou par de l'électricité produite sur place par une ressource renouvelable ou si le bâtiment est au moins en classe C du CECB (enveloppe thermique).
- b) Le remplacement d'un chauffe-eau électrique est **possible si 50% au moins de l'énergie est renouvelable**. Pour les habitats collectifs, les chauffe-eaux traditionnels sont remplaçables jusqu'au renouvellement de l'installation intérieure d'eau potable.

Le canton de Fribourg a eu la sagesse de prendre quelque distance avec les diktats des MOPEC et autres groupes de pression. Le comité référendaire de 2012 a repris du service et activement participé aux travaux

préparatoires de cette révision dont nous attendons la promulgation. Ses membres ont droit à nos remerciements et félicitations.

Révision de la Loi sur l'énergie vaudoise

Le canton de Vaud s'apprête à suivre la même démarche mais le projet de loi que nous annonçons l'an passé dans notre rapport est toujours en préparation. Nous demeurons à disposition du nouveau directeur de l'Energie, M. François Vuille, ancien directeur de l'Energy Center de l'EPFL, entré en fonction le 1^{er} février 2019.

Nous sommes attentifs à l'issue des élections fédérales d'octobre prochain qui pourraient amener par ricochet un changement du conseiller d'Etat en charge de l'Energie.

Relations avec l'OFEN

Nous essayons d'entamer un dialogue avec l'Office fédéral de l'Energie pour clarifier certains chiffres essentiels de ce dossier des chauffages électriques :

- a) **Le nombre de logements concernés.** L'Office Fédéral de la Statistique a admis que le registre de Bâtiments et Logements n'a pas été correctement mis à jour, notamment en ce qui concerne les agents énergétiques de chauffage.

Donc personne ne sait combien de logements sont actuellement concernés !

- b) **La consommation d'électricité imputable à ces chauffages domestiques.** La répartition de la consommation électrique totale des Ménages est faite sur la base d'estimations. Pour l'instant, l'OFEN refuse de dévoiler les bases précises de cette répartition et est réticent à entrer en matière pour expliquer pourquoi nos chauffages consomment autant, et les pompes à chaleur (l'autre grand consommateur de l'électricité domestique) si peu !

En nous décrivant vos installations et en donnant votre consommation annuelle totale, vous nous permettez de construire et défendre notre argumentation.

Baisse de la TVA sur l'électricité : qu'en pensent les partis politiques ?

Nous avons posé à tous les partis politiques présentant des candidats aux élections fédérales du 20 octobre ce qu'ils pensent de l'idée de baisser la TVA sur l'électricité de 7.7% à 2.5%.

A suivre...

Soutien au photovoltaïque

L'an prochain, nous renforcerons notre action dans le domaine du photovoltaïque où nous devons constater le grand écart entre les déclarations officielles et la réalité du terrain : baisse de la Rétribution Unique, interprétation restrictive de la notion d'autoconsommation, etc.

Ce sera l'objet de notre dossier de début 2020.

Venez à l'Assemblée Générale de Bussigny le samedi 26 octobre, 10 heures.

Posez vos questions, soumettez vos idées et suggestions et discutons de tout cela.

Jean-Pierre Mérot, président de l'association.